

DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Ref. Marché FPNRF n°2026-53-ABC
LIFE22-IPN-FR-LIFE BIODIVFr

POUVOIR ADJUDICATEUR

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF), association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00045.

Siège 27, rue des Petits Hôtels à Paris (75010).

Représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber.

OBJET DE LA CONSULTATION

Passation d'un marché de service pour l'élaboration d'une étude sur l'état des prairies dans les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux¹.

Marché privé de service, soumis aux règles de la commande publique en application de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics désormais codifié à l'article L. 1211-1 du Code de la commande publique.

Consultation en procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 6/10/2026 à 9h.

Budget maximal alloué à la prestation : 19 000 € TTC ou 19 000 € net à payer lorsque la TVA n'est pas applicable.

Contact et renseignements : Agathe BENOIT-CATTIN

Chargée de mission Prairies et aires protégées

Fédération des Parcs naturels régionaux

abenoit-cattin@parcs-naturels-regionaux.f

POUVOIR ADJUDICATEUR 1

OBJET DE LA CONSULTATION 1

¹ Cette étude est réalisée dans le cadre du LIFE BIODIV'France. Les membres du consortium de ce projet ne sont donc pas éligibles pour réaliser cette prestation.

DESCRIPTION DU MAÎTRE D'OUVRAGE :	1
I. CAHIER DES CHARGES.....	2
ARTICLE 1 – CONTEXTE	2
ARTICLE 2 – OBJECTIFS	3
ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES	3
ARTICLE 4 – MODALITES D'EXECUTION	7
II. CONDITIONS DE REMISE DE L'OFFRE.....	8
III. MODALITÉS DE RÉGLEMENT	10
IV. ANNEXES TECHNIQUES.....	11

DESCRIPTION DU MAÎTRE D'OUVRAGE :

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l'action des parcs, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

En 2026, la France compte 60 Parcs naturels régionaux, créés pour protéger et valoriser de grands espaces ruraux habités. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable et de préservation, défini par une charte concertée d'une durée de 15 ans. Les principales dispositions encadrant les Parcs naturels régionaux sont inscrites dans les articles L.333-1 à L.333-16 du Code de l'environnement. Leur gestion est assurée par un syndicat mixte ouvert, qui met en œuvre les actions prévues par la charte.

Conformément à l'article R.333-1 du Code de l'Environnement, les Parcs naturels régionaux poursuivent 5 grandes missions parmi lesquelles :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'accueil, l'éducation et l'information du public
- L'expérimentation, l'innovation.

I. CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 1 – CONTEXTE

Depuis 2024, la Fédération des parcs naturels régionaux est engagée dans le LIFE BIODIV'FRANCE notamment à travers son action *Prairies et aires protégées* (2024-2031). Elle vise à stimuler les innovations pour enrayer la disparition des prairies permanentes² et encourager l'adoption de pratiques favorables à la biodiversité. Elle se structure autour d'un réseau composé des chargés de mission des Parcs naturels régionaux (PNR) et des Parcs nationaux (PNx) ainsi que d'autres structures travaillant sur le sujet (laboratoires de recherche, organisations agricoles, etc). Ils partagent leurs expériences, conçoivent de nouveaux projets et développent de nouvelles compétences au sein de quatre groupes de travail. Les thématiques de travail sont les suivantes : favoriser l'adhésion des agriculteurs à l'utilisation des prairies dans leur système de production ; sécuriser la place des prairies dans les systèmes lors de la transmission-installation ; (re)créer des filières de valorisation des produits issus des élevages herbagers ; gérer les prairies selon les contraintes et les spécificités du milieu.

Fin 2025, une enquête auprès des parcs a été menée pour cerner la position des différents parcs vis à vis des prairies et leurs besoins. Pour plus de 80% des répondants (34 parcs sur 70 ayant répondu au questionnaire), le sujet des prairies est d'une importance majeure sur leur territoire. Grâce à cette enquête, un recensement détaillé³ des initiatives portées par les parcs en faveur des prairies a pu être construit. Toutefois, cette enquête (ainsi que les échanges lors des groupes de travail) montre que la connaissance des prairies du territoire est très hétérogène selon les parcs. L'étude à réaliser permettrait donc de préciser les connaissances effectives et existantes de l'état des prairies dans les territoires de parcs (surfaces, productivité, relevés botaniques, ...).

Périmètre géographique de l'étude : territoires des PNR et des PNx (sur la base des communes adhérentes et/ou du périmètre SIG, fournis par le maître d'ouvrage). L'étude devra comprendre à la fois les Parcs métropolitains et ultramarins (selon les informations disponibles pour ces derniers).

² Important : Les prairies d'intérêt pour le projet *Prairies et aires protégées* sont les prairies semi-naturelles à flore diversifiée ainsi que les surfaces pastorales. Dans le reste du document, le terme « prairies » se rapportera à cette définition.

³ Ce recensement sera fourni au candidat retenu.

Objet de l'étude : Les prairies d'intérêt pour le projet *Prairies et aires protégées* sont les prairies permanentes ainsi que les surfaces pastorales. (Annexe 1)
Dans tout le document, le terme « prairies » se rapportera à cette définition.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS

L'état des prairies dépend de multiples facteurs. Les contraintes pédoclimatiques couplées aux pratiques agricoles conditionnent la fonctionnalité agronomique et écologique de ces surfaces de production.

Les connaissances sur cet état sont très hétérogènes selon les territoires. Tous les parcs ne disposent pas de données terrains sur leurs prairies. Certains sont focalisés uniquement sur les sites Natura 2000 tandis que d'autres sont engagés dans de nombreux projets de recherche et d'observatoires sur le sujet. Cette étude a donc pour objectif de dresser un panorama de l'état des prairies et des dynamiques des surfaces en prairies dans les PNR et les PNx, notamment à partir de données disponibles à l'échelle nationale.

Ce travail contribuera à la dynamique émergente au sein du réseau *Prairies et aires protégées*. Il servira de support pour convaincre et amorcer des dynamiques territoriales, et pourra être utilisé dans le cadre de l'application du Plan national de la restauration de la nature.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

Le prestataire réalisera une étude sur les prairies dans les territoires de Parc.

Socle minimal attendu

Cette étude comportera a minima :

1/ Une synthèse des connaissances et données disponibles sur les prairies, à l'échelle nationale et dans les territoires de Parc.

2/ Un état des lieux des prairies dans l'ensemble du réseau des Parcs et décliné pour chaque territoire de Parc, comprenant :

- Une typologie⁴ de prairies. Idéalement, cette typologie doit permettre de juger de l'état d'une prairie, en croisant les fonctionnalités écologiques et agronomiques des prairies

⁴ Une étude publiée dans la revue *Fourrages* en 2013 analyse les différentes typologies existantes. Michaud, A., Carrère, P., Farruggia, A., Jeangros, B., Orth, D., Pauthenet, Y., & Plantureux, S. (2013).

- Une estimation des surfaces concernées par catégorie de prairies.
- Une cartographie des prairies dans les Parcs. Idéalement, cette cartographie doit permettre de situer spatialement les prairies dans les périmètres de Parcs jusqu'au 1/25000e, avec une indication de leur état (si les données le permettent).

Les fonctionnalités écologiques comme agronomique devront être étudiées par le biais de bases de données existantes. L'analyse de ces deux fonctionnalités se fera à l'aide d'indicateurs soigneusement choisis.

Les résultats de l'analyse seront accompagnés d'une conclusion sur les données qui à chaque fois pourraient être consolidées.

Comme précisé plus tôt, l'étude devra comprendre à la fois les Parcs métropolitains et ultramarins. Les informations disponibles pour ces derniers étant souvent moins nombreuses, ils seront traités dans la mesure des données accessibles. Les analyses pourront être approfondies de façon différentielle selon les parcs dont les proportions de surfaces prairiales ne sont pas équivalentes.

Éléments complémentaires

L'étude pourra comprendre une analyse des évolutions et des facteurs permettant d'expliquer ces évolutions. Une typologie de Parc pourra être établie pour cette analyse.

Afin de confronter le travail cartographique à un regard ancré dans le terrain, le titulaire de l'offre pourra conduire des entretiens avec des chargés de mission des parcs impliqués dans le réseau *Prairies et aires protégées* comme avec d'autres acteurs locaux et du réseau *Prairies et aires protégées*.

Le titulaire de l'offre pourra également clôturer son étude par des préconisations sur la suite (accompagnement de la part de la FPNRF, ciblage de types de prairies ou de parcelles à restaurer prioritairement, ...) au vu des résultats et des constats de l'étude.

Sources mobilisables

Le croisement de diverses sources de données doit pouvoir permettre de connaître les chiffres des surfaces en prairies dans les Parcs.

Bases de données pour la fonctionnalité écologique :

- Le programme CARHAB a permis d'établir une cartographie nationale des habitats. Il est notamment possible de connaître la répartition spatiale au 1/25000^e des différents types de milieux agropastoraux. La première étape de cette étude sera donc d'en déterminer leurs surfaces dans les périmètres de parcs. Cela permettra ainsi de visualiser les surfaces encore restantes, d'en donner une proportion, et d'y associer la diversité des habitats. Ces habitats peuvent être une première base pour définir un état potentiel. État potentiel car les données sont issues de modélisation.
- Le projet PRéSur (Préfiguration d'un réseau de surveillance de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux de France métropolitaine) mené par les Conservatoires botaniques nationaux, conjugue des données terrain sur le type d'habitat d'une parcelle, à celles sur les pratiques agropastorales et les conditions environnementales⁵. Ces deux dernières catégories sont complémentaires de la première mais ne sont pas obligatoirement renseignées. Un réseau d'environ 700 placettes est étudié à l'échelle nationale.

Les données pour étudier la fonctionnalité agronomique des prairies sont moins nombreuses à l'échelle nationale mais cette partie ne doit pas être négligée pour autant. La base de données qui semble pouvoir le mieux renseigner sur la quantité d'herbe effectivement produite est l'Observatoire national de la pousse de l'herbe⁶. Le système ISOP semble également permettre de calculer des indicateurs de rendement mais sans données terrain. Les informations sur la qualité des sols prairiaux pourront être extraites des données produites par le programme IGCS, selon leurs pertinences.

La construction de la typologie pourra s'inspirer de ce qui a été fait dans le cadre de [la typologie du massif central](#), [de la typologie des Vosges](#), [de la typologie nationale](#) et de [l'évaluation des services écosystémiques d'après CarHab](#).

Le titulaire de l'offre devra s'appuyer sur diverses bases de données notamment celles présentées précédemment. Toutes autres ressources jugées pertinentes devront être mobilisées.

L'enquête réalisée auprès des parcs, fin 2025, révèle une grande diversité de réseaux et de structures qui collectent des données sur des parcelles. Il sera notamment intéressant de voir comment les données détenues individuellement par chaque parc pourraient être intégrées dans l'étude. Ci-après une liste non exhaustive issue des réponses : typologies et observatoires locaux ; suivis Natura2000 ; MAEC ; réseau

⁵Les données produites dans le cadre de ce projet sont la propriété des Conservatoires botaniques nationaux. Une demande d'accès devra être réalisée pour y accéder.

⁶Gérées par la Chambre d'agriculture France et l'IDELE, la disponibilité de ces données de pousse dépend toutefois d'une validation par le Ministère de l'Agriculture des demandes d'accès. La Chambre d'agriculture France dispose cependant des données d'exploitation des parcelles prélevées.

CIVAM ; INRAE ; laboratoires d'université ; réseau INOSYS ; Floreal ; Observatoire agricole de la biodiversité ; Chambres d'agriculture ; Conservatoires botaniques nationaux (CBN) ; Conservatoires d'espaces naturels (CEN) ; Espaces naturels sensibles (ENS) ; Réserves naturelles régionales (RNR) ; Atlas de la biodiversité communale (ABC) ; Plan de maintien de l'agriculture en zone humide (PMAZH) ; syndicats des signes de qualité (SIQO) ; autres syndicats mixtes ; ... Toutefois, après discussion avec les chargés de mission des parcs et d'autres experts, il semblerait que les bases de données citées dans le paragraphe précédent soient celles qui regroupent le plus de données comparables et homogènes à l'échelle nationale.

Comme indiqué plus tôt, le projet *Prairies et aires protégées* s'intéresse autant aux prairies permanentes (et notamment celles semi-naturelles à flore diversifiée) qu'aux surfaces pastorales. Il sera important de bien identifier à quoi se rapporte les différentes données et ne pas négliger les unes par rapport aux autres.

Méthodologie

La méthodologie proposée ci-dessous est une suggestion. Elle est à adapter selon le contexte et les compétences du prestataire. Compte tenu des moyens financiers alloués, les candidats sont invités à proposer la méthodologie la plus ambitieuse possible au regard du budget de l'étude.

Une piste intéressante serait de travailler à quantifier les surfaces à l'aide des données CarHab et de recensements agricoles. D'après les caractéristiques recensées dans PRéSur et l'ONPH, une clef pourrait être établie pour déterminer l'état potentiel d'une prairie. Grâce au croisement des données spatialisées, une cartographie mobilisable par les acteurs leur permettrait ensuite d'orienter leurs actions de conservation des milieux agropastoraux.

ARTICLE 4 – MODALITES D'EXECUTION

Pilotage et suivi d'exécution

La prestation sera suivie par la chargée de mission Prairies de la FPNRF. Des échanges réguliers seront organisés afin de valider chacune des étapes.

Un comité de pilotage (copil) sera constitué par le maître d'ouvrage. Il est demandé au prestataire de proposer une méthodologie permettant la consultation du copil sur les points clés du projet.

Livrables

Tranche ferme

1/ Un rapport d'environ 80 pages rendant compte de l'état des prairies des parcs à partir de données existantes, incluant la méthodologie de traitement des données. La mise en page sera en accord avec la charte graphique de l'action *Prairies et aires protégées* (projet LIFE BIODIV'FRANCE) et de la FPNRF.

Les données traitées devront être fournies (fichier SIG, tableurs, etc). Les comptes-rendus des éventuels entretiens seront joints en annexe.

2/ Une synthèse (environ 4 pages) permettant de restituer les principaux résultats de l'étude.

Ces productions rédigées pourront être utilisées a posteriori par la FPNRF pour produire des documents de communication.

3/ Une intervention lors d'un webinaire de 2 heures destiné au réseau *Prairies et aires protégées* afin de leur présenter la méthodologie et les résultats de l'étude réalisée.

Tranche optionnelle

Le titulaire de l'offre pourra être sollicité afin de présenter l'étude effectuée lors de différents événements après la clôture de l'étude : en visio ou en présentielle. Le nombre de présentations ne peut être définies par avance.

Durée

La prestation débutera fin octobre 2026. La durée totale de l'exécution du marché est estimée à 8 mois maximum, à compter de la date de contractualisation.

Budget maximum

Le coût total de la prestation ne devra pas excéder 19 000€ TTC ou 19 000€ net à payer lorsque la TVA n'est pas applicable,

II. CONDITIONS DE REMISE DE L'OFFRE

Contenu de la candidature

Sur la base de la description de la prestation, le candidat fera acte de candidature par mail uniquement, en envoyant :

- Une **note technique** (n'excédant pas 8 pages) :
 - La compréhension du besoin.

- La méthode proposée. Une attention particulière sera portée, lors de l'analyse des offres, à la capacité des candidats à produire une typologie fine et une cartographie détaillée utilisable par les Parcs. Ils préciseront le niveau de détail qu'ils estiment pouvoir atteindre, en particulier en ce qui concerne la typologie et la cartographie des prairies, les données mobilisées, ainsi que les éventuelles limites méthodologiques.
- Des références de réalisation (éléments permettant d'apprécier les capacités techniques).
- Un rétroplanning (avec les délais de livraison et les jalons calendaires à partir de la réception du bon de commande). Il proposera un plan de travail détaillé précisant les étapes clefs de l'étude et les échéances correspondantes. Plusieurs jalons intermédiaires seront à prévoir avec la FPNRF. Ce plan devra inclure à minima :
 - La phase de démarrage : Comprenant la réunion de lancement et la validation du plan de travail (fin-octobre 2026).
 - La phase de validation intermédiaire : Une réunion d'avancement sera organisée avec la FPNRF (mi-décembre 2026). PPT à prévoir.
 - La phase de restitution finale : Présentation des résultats et remise des livrables finaux à la FPNRF et au réseau *Prairies et aires protégées* lors d'un webinaire. PPT à prévoir. Une présentation des résultats par la chargée de mission *Prairies et aires protégées* de la FPNRF pourra également être prévue lors du séminaire prairies de l'OFB mi-mars.
- Une brève méthodologie permettant la consultation du copil sur les points clés du projet.
- Le nom de la ou des **personnes en charge de la prestation** ainsi que celui des collaborateurs envisagés. Références professionnelles, compétences et CV des collaborateurs.
- Un **devis** ferme et forfaitaire (BPU complété) constituant l'offre financière du candidat, avec le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire. Le devis comportera une partie optionnelle indiquant le montant pour de potentielles présentations par le prestataire après la clôture de l'étude.

Les candidats devront produire les justificatifs suivants avant notification du contrat ou de la commande :

- Une lettre de candidature établie sur un imprimé **DC1 complété (ou équivalent)**. (Les candidats veilleront notamment à renseigner la rubrique F1 du DC1 concernant la déclaration sur l'honneur qu'ils n'entrent dans aucun

des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles

L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la Commande Publique).

- Une attestation de conformité des déclarations sociales (URSSAF) de moins de 6 mois.
- Une attestation de conformité des déclarations fiscales de moins de 6 mois.

Délais de consultation

La publicité est ouverte du 11 septembre au 6 octobre 2026.

L'offre est à remettre **au plus tard le mardi 6 octobre à 9h**. Elle devra être transmise **par courriel** avec pour **objet « Prestation – état des prairies dans les parcs »** à **l'adresse** suivante abenoit-cattin@parcs-naturels-regionaux.fr

Compétences attendues

- Compétences en analyse de bases de données (identifier les protocoles de collecte, comparer des indicateurs, gestion des données, conjugaison de plusieurs bases).
- Compétences en analyse stratégique (savoir identifier les enjeux, les objectifs, les besoins).
- Connaissance des enjeux liés aux prairies et à leur état. Il est attendu que le prestataire dispose à la fois d'une expertise agronomique et d'une expertise écologique afin de pouvoir allier les deux enjeux prégnants dans l'étude de l'état des prairies. Si ces compétences ne sont pas existantes en interne, le prestataire devra préciser qui est susceptible de lui apporter ces connaissances et cette compréhension. La réponse à cet appel d'offre peut se faire en binôme ou avec un collectif de structures, si cela est jugé nécessaire pour la bonne compréhension du sujet.

Critères de sélection

Les offres seront analysées selon les critères de sélections suivants :

- Budget : 40 %
 - Prix n'excédant pas 19 000 € TTC ou 19 000 € net à payer lorsque la TVA n'est pas applicable.
- Qualité et adéquation de la note technique : 45 %
 - Pertinence de la méthodologie et adéquation au projet
 - Compréhension du besoin et du contexte
 - Respect du calendrier prévu pour la réalisation de l'étude

- Qualification et expérience sur des projets similaires : 15 %
 - Expériences et références du prestataires dans la réalisation d'état de l'art ou de projets similaires en agriculture.
 - Compétences spécifiques de l'équipe projet en matière de transitions écologiques, d'agroécologie, et de méthodologies d'analyse.

La FPNRF se garde la possibilité de recourir à la négociation.

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude de la présente offre, les candidats devront faire parvenir une demande par mail à abenoit-cattin@parcs-naturels-régionaux.fr au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas examinée.

III. MODALITÉS DE RÉGLEMENT

Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations sont rémunérées sur la base des prix unitaires figurant au BPU.

Modalités de variation des prix

Les prix sont fermes.

Modalités de règlement des comptes

Le titulaire du marché enverra une demande de paiement à la comptabilité à service fait :

- ☒ avec premier acompte à la commande pour un pourcentage de 50%
- ☒ le versement du solde à la remise des livrables

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

IV. ANNEXES TECHNIQUES

Annexe 1 : Note de cadrage sur l'objet d'étude du réseau *Prairies et aires protégées*.

Annexe 2 : Infographie de l'enquête sur les prairies réalisées auprès des parcs.